

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**24****25**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
-

Objet :

**Demande de
subvention aide à
l'investissement CAF
pour l'amélioration
du confort thermique
à l'espace Anne
Sylvestre**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

25 septembre 2025

Et que la convocation
avait été faite le

17 septembre 2025

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

L'espace Anne Sylvestre a été mis en service en 2017. Il s'agit d'un immeuble R+2 dont la commune est propriétaire du rez-de-chaussée. Ce niveau abrite l'espace Petite enfance / Parentalité de la ville ainsi que pour la majeure partie la crèche Les Petits Moussaillons.

Ce niveau du bâtiment est en surchauffe régulière, pas seulement en saison chaude, raison pour laquelle des unités de climatisation avaient été installées il y a quelques années. Aujourd'hui, malgré leur maintenance, elles présentent de nombreux dysfonctionnement et sont soit hors d'usage (défauts, jouets à l'intérieur, ...), soit insuffisantes pour abaisser les températures.

Cela engendre de l'inconfort pour les enfants, mais également pour le personnel. Quelque fois la sieste doit être organisée dans des espaces inappropriés et certains enfants peuvent ne pas être accueillis (fermeture par décision de la Direction) certains jours de forte chaleur.

Après études de plusieurs solutions, il a été décidé de débloquer la fonction « réversibilité » de la pompe à chaleur (via le contrat de maintenance) pour basculer le plancher chauffant en rafraîchissant, d'ajouter des stores occultants motorisés extérieurs sur la façade Sud et de retirer les unités de climatisation impliquant le remplacement de certains panneaux sandwichs en allège.

Les travaux doivent se dérouler en 2025.

Par la présente, il est acté de solliciter une subvention auprès de la CAF au titre de l'aide à l'investissement.

- **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire **2025**.

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

En dépenses

Ligne relative aux travaux

- Amélioration du confort thermique Année 2025 - Article : 21351 – Opération : 55 - Fonction 028.01 - Inscription : **12 727,72 € TTC** soit 10 606,43 € HT.

En recettes

- **Inscription de l'opération au titre de l'aide à l'investissement CAF** – Année 2025 – chapitre 13 – Inscription : **6 363,86 €**

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 15 Septembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : Approuver le versement d'une aide à l'investissement CAF à hauteur de 6 363,86 € à la commune de Trignac pour les travaux précités.
- **Article 2** : De dire que la recette sera inscrite au Budget Principal, au chapitre 13.
- **Article 3** : Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout acte en découlant.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0


Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le :

Publié ou affiché le :

ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_09-DE